



ARRÊTÉ N° SDIS08320200214546

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DU VAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu la délibération portant création des emplois de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte 1 déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Draguignan, le 14 février 2020

MME FRANCOISE DUMONT
Présidente du conseil d'administration du
SDIS du VAR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V08320022651001	Adjudant de SPP	Opérateur CRAU-CODIS Plus de détail	Mutation vers autre collectivité	35h00	SDIS du Var - DRAGUIGNAN 83007 Draguignan cedex	03/02/2020	01/03/2020